

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

Conseil de Communauté de communes

Extrait du registre des délibérations Séance du 19 janvier 2024

Conseillers en exercice : 38
Conseillers titulaires présents : 26
Pouvoirs : 10
Votants : 36

Date de convocation : 11 janvier 2024
Date d'affichage : 12 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf janvier à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Christelle Gomes, secrétaire générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Monsieur MONGIN Claude, Monsieur SCHMIT Benoit, Madame BARNET Suzanne, Madame MELEARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Madame BOURLON Chantal, Monsieur SALMON Patrick, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur BENSAL Malek, Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame PALOMARES Aline, Monsieur GREEN Alain, Monsieur BAKKER Hubert, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Monsieur MATHÉROT Olivier, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie, Monsieur DOARÉ Louis-Jean

Avaient donné pouvoir :

Madame GAIR Laurence à Monsieur GAUTIER Laurent
Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal
Monsieur VORDONIS Patrick à Monsieur SALMON Patrick
Monsieur MARCOUX Frédéric à Monsieur ONETO Jean-François
Madame COURTYTERA Véronique à Monsieur KHALOUA Madani
Madame LONY Eva à Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne
Madame LENOIR Isabelle à Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie
Monsieur BENOIT Dominique à Monsieur MATHÉROT Olivier
Madame CAPIROSSI Pascale à Monsieur SCHMIT Benoit
Madame ROUEN Dominique à Monsieur PAPIN Michel

Excusés :

Monsieur BARIANT Jean-Pierre
Madame BOURGUIGNON Valérie

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°001/2024**OBJET : COMPTE-RENDU AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'EXERCICE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS****Le Conseil communautaire,**

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-François Oneto, Président, relatif au compte-rendu au Conseil communautaire de l'exercice des pouvoirs délégués ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°015/2020 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 au terme de laquelle le Conseil communautaire a délégué au Président, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant les décisions intervenues depuis le précédent Conseil communautaire et relatives aux points suivants :

Numéro d'acte	Objet	Dépenses engagées
089/2023	Constitution d'une provision pour créances douteuses (402 euros) pour l'exercice 2023 (dépense obligatoire au vu de la réglementation : provision de 15 %)	61 euros
090/2023	FOCALE : signature d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation et l'entretien de l'éclairage public des zones d'activités de Gretz-Armainvilliers et de Tournan-en-Brie	7 995 euros HT 9 594 euros TTC
092/2023	MANTIC DATA EUROPE : signature d'un contrat pour l'adhésion et l'installation de logiciel métier* Manty décision RH, Manty décision finance, Manty prospective RH (durée 3 ans) - *outils de prospective et de projection	16 500 euros HT en 2024 puis 10 500 euros HT (les années suivantes)
093/2023	Calia Conseil : désignation de la société Calia Conseil pour la réalisation d'un audit financier dans la perspective du transfert de la piscine Catherine Plewinski d'Ozoir-la-Ferrière	12 650 euros HT 15 180 euros TTC
094/2023	CD2I : désignation de l'entreprise CD2I pour la réalisation d'un audit technique énergétique et d'un pré-diagnostic fonctionnel dans la perspective du transfert de la piscine Catherine Plewinski d'Ozoir-la-Ferrière	28 000 euros HT 33 600 euros TTC

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **Prend acte de l'usage des décisions prises en vertu de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Ozoir-la-Ferrière, le 19 janvier 2024

Le Président,
Jean-François Oneto



La secrétaire de séance,
Christine Fleck



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, situé 43 rue du Général de Gaulle à 77 000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.